



WSDS-046 Disques de meulage industriels à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

SECTION 1 : Identification

1.1. Identification

Nom des produits : Disque de meulage industriel à liant de résine

1.2. Utilisations pertinentes déterminées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Fabrication industrielle pour couper et meuler divers matériaux.

1.3. Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Weiler Corporation
1 Weiler Drive
Cresco, PA 18326

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : 570-595-7495

SECTION 2 : Détermination des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit fabriqué n'est pas classé comme étant dangereux conformément à la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA. Aucun danger d'exposition n'est prévu pendant l'utilisation normale du produit. Dans la plupart des cas, les matériaux retirés de la pièce de fabrication sont beaucoup plus considérables que les matériaux libérés par le produit. En fonction des matériaux que renferme la partie utilisable du produit, il est possible que quelques particules de poussière soient générées par ce produit. Les données suivantes en matière de sécurité concernent les dangers d'exposition potentiels liés aux particules de poussière générées par ce produit. En fonction de cela, aucun étiquetage n'est requis pour le produit fabriqué.

Classification (SGH-É.-U.)

Non classifié

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquette SGH-É.-U.

Sans objet

2.3. Autres dangers

Aucun renseignement supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH É.-U.)

Sans objet

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

SECTION 3 : Composition et renseignements sur les ingrédients

3.1. Caractéristiques chimiques

Le produit contient les ingrédients suivants qui sont classés en vertu du règlement (CE) No 1272/2008 ou pour lesquels la Communauté a établi une valeur limite d'exposition professionnelle :

Substance	N° CE	N° CAS	N° d'enregistrement REACH	Concentration %	Classification au titre du règlement (EC) N° 1272/2008 (CLP)	
					Classes de danger / catégories de danger	Mentions de danger
Minéral à base d'oxyde d'aluminium (non fibreux)		1344-28-1		0 à 95		
Carbure de silicium		409-21-2		0 à 95		
Oxyde de zirconium		1314-23-4		0 à 50		
Résine durcie		S.O.		0 à 30		
Fluorure inorganique		15096-52-3		0 à 30		
Pyrite		12068-85-8		0 à 20		
Composés de calcium		S.O.		0 à 15		
Composés de soufre		S.O.		0 à 15		
Fibre de verre tissée		S.O.		0 à 15		
Oxyde de fer		1309-37-1		0 à 5		
Dioxyde de titane		13463-67-7		0 à 5		
Silice		7631-86-9		0 à 5		

S.O. : Sans objet.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficulté à respirer, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Premiers soins en cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation cutanée se développe ou persiste.
- Premiers soins en cas de contact avec les yeux : Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
- Premiers soins en cas d'ingestion : Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

- Symptômes ou blessures en cas d'inhalation : Les poussières peuvent causer une toux et un essoufflement. L'inhalation prolongée de poussières peut nuire à la capacité pulmonaire.
- Symptômes ou blessures en cas de contact avec la peau : Les poussières peuvent causer l'irritation. Peut causer des abrasions.
- Symptômes ou blessures en cas de contact avec les yeux : La poussière peut irriter ou endommager les yeux sans protection.
- Symptômes ou blessures en cas d'ingestion : Aucun en cas d'utilisation normale.

4.3. Indication de la nécessité d'obtenir immédiatement des soins médicaux et des traitements spéciaux

Aucun renseignement supplémentaire disponible

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

SECTION 5 : Moyens de lutte contre les incendies

5.1. Agent extincteur

Agent extincteur adéquat : Utiliser un agent extincteur adéquat pour l'incendie avoisinant.
Agent extincteur inadéquat : Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger connu.
Danger d'explosion : Aucun danger connu.

5.3. Conseils à l'intention des pompiers

Protection pendant la lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un ensemble de protection complet.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

6.1.2. Pour le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

6.2. Précautions environnementales

Aucunes.

6.3. Méthodes et matériaux destinés aux fins de confinement et de nettoyage

Aux fins de confinement : Aucune mesure particulière requise.
Méthodes de nettoyage : Aucune mesure particulière requise.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions pour une manutention sécuritaire

Précautions pour une manutention sécuritaire : Éviter de respirer la poussière générée par la coupe, le sablage, le meulage ou l'usinage. À des fins industrielles ou professionnelles seulement. Le produit endommagé peut se casser pendant l'utilisation et causer de graves blessures au visage et aux yeux. Avant l'utilisation, vérifier si le produit est endommagé, par exemple, s'il présente des fissures ou des entailles. Remplacer en cas de dommage. Toujours porter un dispositif de protection des yeux et du visage pendant les activités de sablage ou de meulage ou à proximité de telles activités. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter tout rejet dans l'environnement. De la poussière combustible peut être générée par l'action de ce produit sur d'autres matériaux (substrat). La poussière générée par le substrat pendant l'utilisation de ce produit peut être explosive si sa concentration est suffisante et en présence d'une source d'allumage. Il ne faut pas laisser s'accumuler la poussière sur les surfaces en raison du danger d'explosions secondaires.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit sec.

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ingrédient	No C.A.S.	Agence	Type de limite
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	Lignes directrices recommandées par le fabricant du produit chimique	Poids total moyen : 1 fibre/cc
		OSHA	Poids total moyen (poussière totale) : 15 mg/m ³ Poids total moyen (fraction respirable) : 5 mg/m ³
		ACGIH	Poids total moyen (fraction respirable) : 1 mg/m ³
Dioxyde de titane	13463-67-7	ACGIH	Poids total moyen : 10 mg/m ³
		Lignes directrices recommandées par le fabricant du produit chimique	Poids total moyen (poussière respirable) : 5 mg/m ³
		OSHA	Poids total moyen (poussière totale) : 15 g/m ³
Fluorure inorganique	15096-52-3	ACGIH	Poids total moyen (F) : 2,5 mg/m ³
		OSHA	Poids total moyen (poussière) : 2,5 mg/m ³ ; Poids total moyen (F) : 2,5 mg/m ³
Silice	7631-86-9	Lignes directrices recommandées par le fabricant du produit chimique	Poids total moyen (poussière respirable) : 3 mg/m ³
		OSHA	Concentration en poids total moyen : 0,8 mg/m ³ Poids total moyen : 20 millions de particules/pi ³
		Danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS)	3 000 mg/m ³
		NIOSH	6 mg/m ³ (poids total moyen)
Fibre de verre tissée	S.O.	Déterminé par le fabricant	Poids total moyen (poussière) : 10 mg/m ³

Poids total moyen : Moyenne pondérée dans le temps :

LECT : Limite d'exposition à court terme

PLAF : Plafond

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques

Assurer une ventilation locale par aspiration appropriée pour le sablage, le meulage ou l'usinage. Utiliser une ventilation générale par dilution ou une ventilation locale par aspiration pour tenir l'exposition aux particules dans l'air sous les limites d'exposition pertinentes ou pour contrôler la poussière, les émanations, les gaz, le brouillard, les vapeurs ou la pulvérisation. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un équipement de protection respiratoire.

Avertissement : une vitesse d'utilisation excessive ou une génération de chaleur extrême peut causer des émissions nocives. Utiliser une ventilation locale par aspiration. Prévoir un échappement local au niveau des sources d'émissions de procédé dans le but de contrôler l'exposition près de la source et d'empêcher la libération de poussière dans la zone de travail.

Veiller à ce que les systèmes de traitement de la poussière (comme les conduits d'échappement, les collecteurs de poussière, les réceptacles et l'équipement de traitement) soient conçus de façon à empêcher la libération de poussière dans la zone de travail (c.-à-d. l'équipement ne présente pas de fuite).

8.2.2 Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Protection des yeux et du visage

Afin de minimiser le risque de blessure au visage ou aux yeux, toujours porter un dispositif de protection des yeux et du visage pendant les activités de sablage ou de meulage ou à proximité de telles activités. Sélectionner et utiliser un dispositif de protection des yeux et du visage pour empêcher le contact en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Les dispositifs de protection des yeux et du visage suivants sont recommandés : lunettes de sécurité avec visières.

Protection de la peau et des mains

Porter des gants appropriés pour minimiser le risque de blessure à la peau causée par un contact avec la poussière ou l'abrasion physique causée par le meulage ou le sablage.

Protection respiratoire

Évaluer les concentrations d'exposition de tous les matériaux utilisés dans le processus de travail. Tenir compte des matériaux qui font l'objet d'une abrasion au moment de déterminer la protection respiratoire adéquate. Sélectionner et utiliser des respirateurs appropriés pour éviter une surexposition par inhalation. Une évaluation de l'exposition peut s'avérer nécessaire pour décider si un respirateur est requis. Si un respirateur est requis, utiliser des respirateurs dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complète. En fonction des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionner parmi les respirateurs suivants les types qui conviennent à la réduction de l'exposition par inhalation :

Respirateur filtrant avec demi-masque ou avec masque intégral qui convient aux particules aéroportées.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Abrasif solide
Odeur	: Sans odeur
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log pw	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de dégradation	: Aucune donnée disponible

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres renseignements

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

10.4. Conditions à éviter

Aucun.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucun.

10.6. Produits dangereux de la dégradation

Aucun danger connu. Se reporter à la section 5.2 pour connaître les produits dangereux de la dégradation générés pendant la combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les renseignements ci-dessous peuvent ne pas être cohérents avec la classification des matériaux de la section 2 si des classifications propres aux ingrédients sont imposées par une autorité compétente. De plus, les données toxicologiques sur les ingrédients peuvent ne pas être présentées dans la classification des matériaux ou dans les signes et symptômes d'une exposition, et ce, parce qu'un ingrédient peut être présenté sous le seuil exigeant l'étiquetage, un ingrédient peut ne pas être disponible relativement à l'exposition ou les données peuvent ne pas s'appliquer au matériau dans l'ensemble.

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'une exposition

Fondés sur des données d'essai ou des renseignements sur les composants, ce matériau peut causer les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

La poussière générée par le meulage, le sablage ou l'usinage peut causer l'irritation du système respiratoire. Les signes et symptômes peuvent comprendre la toux, l'éternuement, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec la peau :

Irritation mécanique de la peau : Les signes et symptômes peuvent comprendre l'abrasion, des rougeurs, de la douleur et des démangeaisons.

Contact avec les yeux :

Irritation mécanique des yeux : Les signes et symptômes peuvent comprendre de la douleur, des rougeurs, des déchirures et l'abrasion de la cornée.

La poussière générée par la coupe, le meulage, le sablage ou l'usinage peut causer l'irritation des yeux. Les signes et symptômes peuvent comprendre des rougeurs, l'enflure, de la douleur, des déchirures et une vision embrouillée ou floue.

Ingestion :

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

Irritation gastro-intestinale : Les signes et symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des maux de ventre, la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

Cancérogénicité :

Ingrédient	No CAS	Description de la classe	Règlement
Générique : FILAMENTS DE VERRE	65997-17-3	Prévu comme étant carcinogène pour les humains	Carcinogènes du National Toxicology Program
Générique : FILAMENTS DE VERRE	65997-17-3	Groupe 2B : possiblement carcinogène pour les humains	Centre international de recherche sur le cancer
Dioxyde de titane	13463-67-7	Groupe 2B : possiblement carcinogène pour les humains	Centre international de recherche sur le cancer
Silice	7631-86-9	Groupe 2B : possiblement carcinogène pour les humains	

Renseignements supplémentaires :

Ce document traite seulement du produit de la Weiler Corporation. Il faut également tenir compte du matériau qui fait l'objet d'une abrasion pour réaliser l'évaluation complète au moment de déterminer le niveau de danger.

Ce produit contient du dioxyde de titane. On a observé le cancer du poumon chez les rats qui ont inhalé de grandes quantités de dioxyde de titane. Aucune exposition au dioxyde de titane n'est prévue pendant l'utilisation et la manipulation normales de ce produit. Aucun dioxyde de titane n'a été détecté lors de la collecte d'échantillons d'air pendant l'utilisation simulée de produits semblables contenant du dioxyde de titane. Par conséquent, des effets sur la santé associés au dioxyde de titane ne sont pas prévus pendant l'utilisation normale de ce produit.

Données toxicologiques

Si une composante est exposée dans la section 3, mais qu'elle n'apparaît pas dans un des tableaux ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce point limite, soit les données ne sont pas suffisantes pour effectuer la classification.

Toxicité aiguë

Nom	Voie	Espèce	Valeur
Produit global	Ingestion		Aucune donnée disponible; ETA calculée supérieure à 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium	Cutanée		La DL50 est estimée être supérieure à 5 000mg/kg
	Inhalation – poussière/brouillard (4 heures)	Rat	CL50 supérieure à 2,3 mg/l
	Ingestion	Rat	DL50 supérieure à 5 000 mg/kg
Fluorure inorganique	Cutanée	Lapin	DL50 supérieure à 2 100 mg/kg

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

	Inhalation – poussière/brouillard (4 heures)	Rat	CL50 de 4,5 mg/l
	Ingestion	Rat	DL50 de 5 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutanée	Lapin	DL50 supérieure à 10 000 mg/kg
	Inhalation – poussière/brouillard (4 heures)	Rat	CL50 supérieure à 6,82 mg/l
	Ingestion	Rat	DL50 supérieure à 10 000 mg/kg
Fibre de verre	Cutanée		La DL50 est estimée être supérieure à 5 000mg/kg
	Ingestion		La DL50 est estimée être de 2 000 à 5 000mg/kg
Silice	Cutanée	Lapin	DL50 supérieure à 5 000 mg/kg
	Inhalation – poussière/brouillard (4 heures)	Rat	CL50 supérieure à 0,691 mg/l
	Ingestion	Rat	DL50 supérieure à 5 110 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion et irritation cutanées

Nom	Espèce	Valeur
Oxyde d'aluminium	Lapin	Aucune irritation considérable
Fluorure inorganique		Irritation minime
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation considérable
Fibre de verre		Aucune irritation considérable
Silice	Lapin	Aucune irritation considérable

Domage ou irritation grave des yeux

Nom	Espèce	Valeur
Oxyde d'aluminium	Lapin	Aucune irritation considérable
Fluorure inorganique		Irritant modéré
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation considérable
Fibre de verre		Aucune irritation considérable

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircone et carbure de silicium

Fiche signalétique

Silice	Lapin	Aucune irritation considérable
--------	-------	--------------------------------

Sensibilisation cutanée

Nom	Espèce	Valeur
Dioxyde de titane	Humain et animal	Non sensibilisant
Silice	Humain et animal	Non sensibilisant

Mutagenicité des cellules germinales

Nom	Espèce	Valeur
Oxyde d'aluminium	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Fibre de verre	In vitro	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification
Silice	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Espèce	Espèce	Valeur
Oxyde d'aluminium	Inhalation	Rat	Non carcinogène
Dioxyde de titane	Ingestion	Plusieurs espèces animales	Non carcinogène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Carcinogène

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircone et carbure de silicium

Fiche signalétique

Fibre de verre	Inhalation	Plusieurs espèces animales	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification
Silice	Non précisé	Souris	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification

Toxique pour la reproduction

Effets sur la reproduction ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèce	Résultat d'essai	Durée d'exposition
Silice	Ingestion	Non toxique pour la reproduction chez les femelles	Rat	Niveau auquel aucun effet nocif n'est observé 509 mg/kg/jour	1 génération
		Non toxique pour la reproduction chez les mâles	Rat	Niveau auquel aucun effet nocif n'est observé 497 mg/kg/jour	1 génération
		Non toxique pour le développement	Rat	Niveau auquel aucun effet nocif n'est observé 1 350 mg/kg/jour	pendant l'organogénèse

Toxicité particulière pour un organe précis –exposition répétée

Nom	Voie	Organes cibles	Valeur	Espèce	Résultat d'essai	Exposition Durée
Oxyde d'aluminium	Inhalation	pneumoconiose fibrose pulmonaire	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification	Humain	Niveau auquel aucun effet nocif n'est observé : non disponible	exposition professionnelle

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircone et carbure de silicium

Fiche signalétique

Fluorure inorganique	Inhalation	os, dents, ongles ou cheveux	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification		Actifs hautement dangereux	
Dioxyde de titane	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification	Rat	Niveau le plus bas auquel des effets nocifs sont observés 0,010 mg/l	2 ans
		fibrose pulmonaire	Toutes les données sont négatives	Humain	Niveau auquel aucun effet nocif n'est observé Non disponible	exposition professionnelle
Fibre de verre	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification	Humain	Niveau auquel aucun effet nocif n'est observé Non disponible	exposition professionnelle
Silice	Inhalation	silicose du système respiratoire	Toutes les données sont négatives	Humain	Niveau auquel aucun effet nocif n'est observé Non disponible	exposition professionnelle

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Soufre (7704-34-9)

CL50, poisson 1	866 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Brachydanio rerio [sans renouvellement])
CL50, poisson 2	< 14 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Lepomis macrochirus [sans renouvellement])

Silice (7631-86-9)

CL50, poisson 1	5 000 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Brachydanio rerio [sans renouvellement])
CE50, Daphnia 1	7600 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : Ceriodaphnia dubia)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Oxyde de zirconium (1314-23-4)

Facteur de bioconcentration, poisson 1	(aucune bioaccumulation)
--	--------------------------

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

Silice (7631-86-9)

Facteur de bioconcentration, poisson 1	(aucune bioaccumulation prévue)
--	---------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire disponible

12.5. Autres effets nocifs

Effet sur la couche d'ozone : Aucun renseignement supplémentaire disponible

Effet sur le réchauffement climatique : Aucun dommage écologique connu causé par ce produit.

SECTION 13 : Considérations en matière d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Jeter le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Le substrat qui a fait l'objet d'une abrasion doit être considéré comme un facteur pour déterminer la méthode d'élimination de ce produit. Éliminer les déchets dans une installation de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit dans une installation autorisée d'incinération des déchets.

La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les processus d'incinération.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément au DOT

Il ne s'agit pas d'un bien dangereux selon les règlements relatifs au transport

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Règlements fédéraux des É.-U.

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Assujéti aux exigences en matière de signalement de la section 313 de la SARA (États-Unis).

Section 313 de la liste SARA – Signalement des émissions	1,0 % (formes fibreuses)
--	--------------------------

Carbure de silicium (409-21-2)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Oxyde de zirconium (1314-23-4)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Hexafluoroaluminate trisodique (15096-52-3)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Sulfure de fer (FeS₂) (12068-85-8)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Soufre (7704-34-9)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Oxyde de fer (Fe₂O₃) (1309-37-1)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

Silice (7631-86-9)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)

15.2. Règlements des États américains

Dioxyde de titane (13463-67-7)

É.-U. – Californie – Proposition 65 – Liste des carcinogènes	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour le développement	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – femme	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – homme	Aucun niveau de risque considérable
Oui	Non	Non	Non	

Silice (7631-86-9)

É.-U. – Californie – Proposition 65 – Liste des carcinogènes	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour le développement	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – femme	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – homme	Aucun niveau de risque considérable
Oui	Non	Non	Non	

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
 É.-U. – Minnesota – Hazardous Substance List
 É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
 É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List

Carbure de silicium (409-21-2)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
 É.-U. – Minnesota – Hazardous Substance List
 É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
 É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List

Oxyde de zirconium (1314-23-4)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List

Hexafluoroaluminate trisodique (15096-52-3)

É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List

Soufre (7704-34-9)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
 É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
 É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List

Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
 É.-U. – Minnesota – Hazardous Substance List
 É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
 É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List

Dioxyde de titane (13463-67-7)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
 É.-U. – Minnesota – Hazardous Substance List
 É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
 É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List

Silice (7631-86-9)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
 É.-U. – Minnesota – Hazardous Substance List
 É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
 É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List

WSDS-046 Disques de meulage à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, zircon et carbure de silicium

Fiche signalétique

SECTION 16 : Autres renseignements

Texte complet des phrases H :

Toxicité aiguë, 4 (inhalation)	Toxicité aiguë (inhalation) catégorie 4
Toxicité aquatique chronique, 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique de catégorie 2
Carc. 2	Catégorie de carcinogénéicité 2
Irritant pour la peau 2	Corrosion et irritation cutanées, catégorie 2
Toxicité particulière pour un organe précis, exposition répétée, 1	Toxicité particulière pour un organe précis (exposition répétée), catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H332	Nocif par inhalation
H351	Soupçonné de causer le cancer
H372	Cause des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou d'expositions répétées
H411	Toxique pour la vie aquatique avec effets persistants

Ces renseignements sont fondés sur des connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement seulement. Par conséquent, il ne faut pas les interpréter comme garantissant toute propriété propre au produit